

n°01a - D 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

2.1. Budget rectificatif 3

Approbation du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2018 pour LES HOUCHES

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, ROUILLON Joris, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme, HABFAST Claus.

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à LBATH Ahmed), FILIPPI Lionel (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), CROUZET Lucas (procuration à ROGEAT Elise), BELLON Hélène (procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), NEUDER Yannick (procuration à HABFAST Claus), VIANNET Sylvie (procuration à PARET Jérôme).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- **0** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **0** € en fonctionnement ;
 - **0** € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 1 226 820 € (sans changement par rapport au BR2)

- **-117 435** € de crédits de paiements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **0** € en fonctionnement ;
 - **-117435** € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 1 310 085 €.

- **0** € de recettes ;
- **117 435** € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à -225 085 €.

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- **59 417** € de résultat patrimonial (sans changement par rapport au BR2)
- **82 680** € de capacité d'autofinancement (sans changement par rapport au BR2).
- **117 435** € de variation de fonds de roulement (portant la variation totale à -222 665 €).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	7
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2018 pour LES HOUCHES.

Publié le : 10.01.2019

Transmis au Rectorat le :

10.01.2019

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 décembre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services
Martine PEVET